



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 7.4. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société BEST INGENIEURS-CONSEILS s.à.r.l.**, au nom et pour le compte du **FONDS DU LOGEMENT**, a introduit une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chantier d'excavation/terrassement à Mamer, rue Anna Lindh 3.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 février 2023

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chantier d'excavation/terrassement à Mamer, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 27 février 2023.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 février 2023

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire